
Éléments de présentation du projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture par le Conseil supérieur des programmes

Le projet de socle de connaissances, de compétences et de culture, proposé par le Conseil Supérieur des Programmes, soumis maintenant à consultation, n'est pas un simple toilettage du socle de 2006. Il se veut un projet global de formation pour tous les élèves dans le cadre de la scolarité obligatoire. Il constitue donc un cadre général qui donne forme, sens et cohérence à l'ensemble des programmes. Il constitue une matrice qui devrait permettre d'écrire et d'enseigner des programmes plus soucieux des élèves réels, plus en prise sur la réalité de la classe et l'expérience enseignante, mais aussi plus mobilisateurs, plus formateurs, et plus enrichissants pour tous.

*Il s'agit donc bien de définir **une culture commune** capable de concerner et d'inclure tous les élèves, fondée sur la connaissance et l'action, soucieuse de la recherche critique des vérités démontrées et faisant accéder chaque élève à la liberté de penser et d'agir pour participer à la vie de la Cité.*

Ce socle peut sans doute être encore amélioré grâce à l'apport de chacun. C'est le but de cette consultation.

*Il sera suivi de **projets de programmes** qui doivent le rendre opérationnel et qui seront également soumis à consultation en 2015 pour une application progressive à la rentrée 2016. Il présente quelques grands principes pour son **évaluation** mais le dispositif devra être précisé dans le courant de cette année.*

Il s'agit donc d'une première étape essentielle vers une approche nouvelle de ce qui doit être enseigné et qui devrait constituer le cœur des réformes scolaires : renforcer l'adhésion à un projet de formation, réconcilier les idéaux démocratiques et la réalité des performances scolaires, lutter contre les découragements et les exclusions, en finir avec une école qui contribue parfois à renforcer la domination et la distinction des plus favorisés contre ceux qui n'ont pas appris chez eux les codes d'une heureuse scolarité.

1. Les constats sur le socle version 2006

- la **relation socle/programmes est insuffisante**, le socle pouvant être lu comme un programme-bis, voire un programme au rabais (un « SMIC culturel ») ;
- l'**architecture du socle est apparue hétérogène**, certains « piliers » s'identifiant à une discipline, d'autres au contraire mêlant des domaines nombreux, et certains (compétences 6 et 7) ayant un statut peu clair. Cela a nourri un sentiment de traitement inégal des différents champs disciplinaires ;

- la **relation entre connaissances et compétences a semblé peu claire**, et la tripartition en connaissances/capacités/attitudes, à l'intérieur de chaque grande compétence, est souvent peu convaincante ;
- ce flottement a été accentué par **des procédures d'évaluation trop complexes** : le LPC (livret personnel de compétences) induisant une conception éclatée et techniciste des compétences et concurrent du brevet des collèges ;
- la **formation générale de la personne est insuffisamment traitée**, ainsi que certains sujets (notamment les domaines de la création, des médias contemporains, du numérique, de l'EPS...)

Pour autant le socle, y compris dans la version 2006, apporte des éléments à conserver :

- il permet de penser comme **un continuum cohérent** l'ensemble des étapes de la scolarité obligatoire ;
- il répond à une demande sociale forte : dire **quels sont les « incontournables » à l'issue de la scolarité obligatoire**, avec un engagement de résultat ;
- il permet à la France de **s'inscrire, à sa manière, dans une réflexion européenne** ;
- il aide à rompre avec la conception traditionnelle d'un programme purement théorique et idéal pour **se centrer sur les apprentissages effectifs des élèves** ;
- il permet, dans l'esprit de la Charte des programmes, de **penser la cohérence globale d'un projet d'enseignement avant de le détailler**, notamment en disciplines, alors que traditionnellement le système français a plutôt procédé inversement

2. *Les principes retenus pour l'organisation du socle*

Le socle définit un projet éducatif reposant sur l'acquisition d'**une culture commune constituée indissociablement de connaissances, compétences et valeurs**.

Les quatre grands objectifs fixés dans le préambule définissent un projet de formation équilibré entre **la connaissance** (le jugement critique), **l'éducation générale et ses valeurs** pour vivre en société, **le développement individuel** en interaction avec le monde, les **capacités de compréhension, d'action et de création**.

Le projet propose une organisation en **cinq domaines** (contrairement à 2006, on évite à ce niveau de parler de « grandes compétences » ou de « piliers ») qui cherchent à réaliser mieux que le texte de 2006 l'équilibre alors justement souhaité : chaque domaine « requiert la contribution de plusieurs disciplines et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences ». Ces cinq domaines mettent en jeu à la fois l'éducation et l'instruction. Ils définissent les composantes de la culture commune :

- les langages pour penser et communiquer
- les méthodes et outils pour apprendre
- la formation de la personne et du citoyen
- l'observation et la compréhension du monde
- les représentations du monde et l'activité humaine

A l'intérieur de chaque domaine, la tripartition entre « connaissances, capacités, attitudes » est abandonnée au profit de l'organisation suivante :

- d'abord une **définition globale du domaine** indiquant son rôle dans la construction de la culture commune,
- la **définition des objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun**. Connaissances et compétences sont clairement mises sur le même plan et articulées, et non plus opposées : il n'y a pas de compétences « hors sol », sans mise en œuvre de connaissances, et réciproquement les connaissances participent de la construction de compétences. Celles-ci sont entendues comme la capacité à mobiliser des ressources (savoirs, mais également savoir-faire ou savoir-être) devant une tâche ou une situation complexe.
- une **mise en perspective des champs d'activité correspondants**, qui prépare l'articulation avec les programmes détaillés à venir et qui souligne le caractère « transversal » et partagé des différents domaines. Ces champs d'activité renvoient à des disciplines, à des entrées interdisciplinaires (comme l'Éducation morale et civique) ou à des entrées « thématiques » (comme la plupart des « éducations à »)

Le choix des cinq domaines peut être apprécié par comparaison avec les textes suivants : le document du Conseil national des programmes « Qu'apprend-on au collège ? » et les programmes de 2002, la loi d'orientation du 23 avril 2005, l'avis du HCE du 23 mars 2006, le décret du 11 juillet 2006, la recommandation européenne adoptée le 18 décembre 2006 ainsi que les expériences étrangères. (voir annexe)

Ces 5 domaines présentent des innovations importantes :

- L'identification de langages pour penser et communiquer ne se résume pas aux fondamentaux traditionnels (lire, écrire, compter...): une place nouvelle est donnée aux langages informatiques et globalement à tous les usages des langages scientifiques ; l'introduction des langages artistiques au sens large (images, sons, cinéma, photographie, expression corporelle, spectacle vivant...), du langage des médias et des pratiques sportives, permet de corriger leur quasi effacement dans le socle précédent et de remettre à égalité tous les champs formateurs du savoir.
- L'introduction d'un domaine visant les méthodes et outils pour apprendre est une nouveauté importante : ce domaine permet de programmer un enseignement explicite de l'information et de la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs et de l'organisation des apprentissages, sans les déconnecter des disciplines.
- Le domaine 3 récuse une conception comportementaliste de la formation morale et civique des élèves. Il se veut respectueux des choix personnels mais soucieux d'introduire à la société et à l'engagement, et d'étayer les choix par une culture de la sensibilité et du jugement, par une compréhension du sens de la règle et du droit et par une incitation à l'engagement.
- Les domaines 4 et 5 sont indissociables et dialoguent entre eux. Le domaine 4 est centré sur l'observation du monde naturel et matériel. Il inclut des activités de conception, création et réalisation comme le domaine 5. La technologie apparaît dans les deux domaines et retrouve une place comme discipline de compréhension par l'action et la fabrication. L'histoire des sciences

apparaît également dans les deux domaines. Le domaine 4 inclut la réflexion éthique, associe la géographie et l'EPS.

- Le domaine 5 est placé sous le signe de l'identité et de l'altérité. Il propose des pistes pour mieux construire le temps historique, appréhender l'occupation, l'aménagement et la transformation des espaces par les hommes et mieux comprendre ainsi les grands défis des sociétés modernes. Il ne sépare pas le temps et l'espace et ouvre la voie à une meilleure liaison entre géographie et histoire. Il établit des liens entre le passé et l'aide que sa connaissance apporte à la lecture du présent. L'appréhension des mentalités, idées, croyances, modes de vie ouvre un espace à une histoire plus concrète. De même la connaissance de l'économie sociale et familiale, du travail, de la santé et de la protection sociale peuvent être l'occasion d'entrer dans le concret des sociétés humaines. La place des femmes est signalée à plusieurs reprises et devrait conduire à une histoire et une littérature moins masculines. Ce domaine s'appuie sur toutes les formes de représentations pour former le jugement artistique et les capacités d'interprétation. Un sous-domaine est consacré à l'action et la création à partir d'une réflexion historique sur les arts et les techniques et dans un dialogue entre les œuvres du passé et la création contemporaine.

3. *L'articulation entre le socle et les programmes*

Le **socle commun définit les connaissances et compétences visées au terme de la scolarité obligatoire**. Leur acquisition se fait progressivement, tout au long des trois cycles qui organisent la scolarité de l'école élémentaire et du collège.

Conformément à la charte, **il revient aux programmes détaillés de préciser la nature et le niveau des connaissances et compétences visées par cycle (sans exclure des repères annuels) et par domaine de formation, ainsi que la contribution des disciplines d'enseignement à cette formation**.

Ce choix explique que la description des « champs d'activité », dans le projet de socle, reste volontairement très générale. De même la description des connaissances et compétences s'en tient à l'essentiel : **le socle ne doit pas faire double emploi avec les programmes**.

4. *L'évaluation*

L'expérience des dernières années a montré que la question de l'évaluation du socle commun et de sa validation est décisive : la « concurrence », par exemple, entre les deux logiques presque contraires du livret personnel de compétences et du diplôme du brevet a empêché la mise en place d'une évaluation cohérente du socle.

Le CSP a fait à ce stade le choix de se limiter à énoncer des principes (eux-mêmes inspirés de la [Charte des programmes](#) qui permettront de renouveler l'approche de l'évaluation au cours et à la fin de la scolarité obligatoire. Des propositions seront présentées en octobre 2014.



Ces principes s'attachent essentiellement à :

- Donner une part raisonnable à l'évaluation dans la scolarité des enfants, sans inflation de « contrôles » ;
- Imaginer des évaluations dont les résultats fassent clairement apparaître à l'élève où il en est, en évitant les résultats binaires ; en définissant quand nécessaire plusieurs niveaux de maîtrise ;
- Mettre en place des évaluations permettant d'approcher des éléments jusqu'ici peu abordés : l'oral, le travail collectif, les questions comportementales...
- Limiter les « compensations » à ce qui a du sens : on ne compensera plus une lacune en mathématiques par une compétence en langue étrangère ;
- Rechercher une plus grande équité et transparence des évaluations selon les examinateurs.

Les textes de référence pour la conception du projet de socle

La loi d'orientation, article 13

« La scolarité obligatoire doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de culture, auquel contribue l'ensemble des enseignements dispensés au cours de la scolarité. Le socle doit permettre la poursuite d'études, la construction d'un avenir personnel et professionnel et préparer à l'exercice de la citoyenneté. Les éléments de ce socle commun et les modalités de son acquisition progressive sont fixés par décret, après avis du CSP. »

(NB. Contrairement à la loi de 2005, il n'y a pas davantage de précision sur l'organisation et le contenu du socle)

Le **rapport annexé** demande de *« repenser le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et mieux l'articuler avec les enseignements. »* Il indique que le socle actuel est *« trop complexe et sa mise en œuvre n'a pas été satisfaisante. La conception et les composantes du socle commun seront donc réexaminées par le CSP, afin qu'il devienne le principe organisateur de l'enseignement obligatoire dont l'acquisition doit être garantie à tous. »*

La **lettre de commande** du ministre, en date du 4 octobre 2013, rappelle les principaux défauts du socle actuel et invite à *« réinvestir les aspects positifs de la situation actuelle », à « évoluer tout en conservant ce qui est fondateur ».*

Elle précise également la notion de culture commune, qui ne constitue pas une strate supplémentaire par rapport aux connaissances et compétences, mais qui a pour rôle *« d'éclairer le sens des enseignements ».*

La charte des programmes du CSP

Le projet de socle constitue un *« programme général »* au sens de la charte des programmes (avril 2014) : *« Pour chaque grande étape du parcours de scolarisation - maternelle, école élémentaire et collège, lycées - un programme au sens large définit le projet d'enseignement et les finalités du parcours en termes d'acquis des élèves. Il sert un objectif de cohérence globale, entre les acquis souhaitables des élèves et les enseignements dispensés, comme entre les champs disciplinaires, les disciplines ou les pratiques éducatives, les procédures d'évaluation et de certification, et les conditions de mise en œuvre de l'ensemble (procédures, outils pédagogiques, compétences des professeurs,...). Par exemple, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture relève d'un document qui constituera le programme général correspondant aux cycles de l'école élémentaire et du collège. Il définira les grands domaines de la formation des élèves en visant leur cohérence d'ensemble. »*